

Relevé de décisions du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique
du 1^{er} septembre 2025
de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Affaire suivie par Angélique BENOIT
Relevé de décisions COSP 2025-09-01
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPE en date du 25 août 2025, le COSP de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 1^{er} septembre 2025.

Étaient présents ou assistant en visioconférence :

Membres de droit :

- Madame Sophie BELTRAN-BECH - Vice-Présidente délégué Orientation, insertion professionnelle et appui à l'offre de formation, Professeur des universités, UFR Sciences Fondamentales et Appliquées de l'Université de Poitiers
- Monsieur Florent BLIN - Conseiller pédagogique, Pédagolab, Université de Poitiers
- Monsieur Pascal GÉNOT - Directeur des études et de la vie universitaire, La Rochelle Université
- Monsieur François LECILLIER – Maître de conférences, IUT de Poitiers, Université de Poitiers, rattaché au laboratoire XLIM
- Monsieur Mathieu LECLERC - Vice-Président délégué Accompagnement pédagogique et réussite étudiante, Professeur des Écoles, INSPE de l'académie de Poitiers, Université de Poitiers
- Monsieur Grégory MOUSSERION - Directeur du Pôle Formation et Réussite Étudiante de l'Université de Poitiers
- Madame Nolwenn QUÉRÉ – Directrice du service de pédagogie, Docteure en Sciences de l'Éducation, La Rochelle Université
- Madame Sabrina THÉVENET - Référente Offre de formation service des charges d'enseignements, La Rochelle Université

Personnalités extérieures :

- Madame Anne BOUCKER, IA-IPR histoire-géographie, académie de Poitiers
- Madame Mathilde FOUCHERAULT, IA-IPR Lettres, CARDIE, académie de Poitiers
- Madame Christelle FREDON, IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées, académie de Poitiers
- Madame Marie MICHALECK, Ingénieure de Formation, EAFC, académie de Poitiers
- Monsieur Jean-Charles THÉVENOT, IA-IPR EPS, académie de Poitiers
- Monsieur Nicolas VIBERT - Directeur de recherche CNRS, Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA), CNRS - Université de Poitiers

Étaient représentés :

- Monsieur Stéphane GAY, par Monsieur Jean-Charles THEVENOT

Membres invités permanents :

- Monsieur Denis ALAMARGOT – Directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Angélique BENOIT – Assistante de Direction de l'INSPE de l'académie de Poitiers, secrétaire de séance
- Madame Émilie DESSEIGNE – Responsable des services administratifs de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Cécile LALANNE – Directrice-adjointe, assesseure à la pédagogie de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Monsieur Victor MILLOGO – Directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation, de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Membre(s) invité(s) selon l'ordre du jour :

Néant

Nombre de membres présents : 13 (en présentiel et à distance)

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 14 (en ouverture de séance) - 15 à partir de 09h58

Points à l'ordre du jour	Décisions	Avis / ou vote
Approbation du procès-verbal du 24 juin 2025	NC	À l'unanimité
Évolution de la liste des membres du COSP - accueil des nouveaux membres	En raison du vote des nouveaux statuts de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers en séance du Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers du 20 juin 2025, les compositions du COSP et du CI évoluent au 1^{er} septembre 2025. <u>Nominations au sein du COSP par Mme La Présidente de l'Université de Poitiers :</u> - Sophie Beltran-Bech (VP Orientation / Insertion) - Intégration au sein du COSP - Florent Blin (PEDAGOLAB) - Intégration au sein du COSP - Philippe Carré (VP Commission Recherche) - Maintien au sein du COSP - François Lecellier (IUT 86) - Maintien au sein du COSP - Mathieu Leclerc (VP Accompagnement pédagogique / réussite étudiante) - Intégration au sein du COSP - Grégory Mousserion (Pôle FRE) - Intégration au sein du COSP <u>Membres sortants du COSP :</u> - Madame Valérie Lefeuvre (I-Médias) - Madame Julie Rançon (UFR Lettres & Langues) <u>Nominations au sein du COSP par M. Le Recteur de l'académie de Poitiers :</u> - Monsieur Stéphane Gay (A-DASEN de la Vienne) - en remplacement de Monsieur Frédéric Artaud - Madame Marie Michalek (EAFC) - en remplacement de Madame Laëtitia Colder	NC

Point rapide sur la réforme de la formation initiale et du recrutement des personnels enseignants et d'encadrement (éléments de cadrage, calendrier LPE et M2E)	Un point d'information sur les évolutions de la réforme 2025 de la formation initiale et du recrutement des enseignants est présenté en séance. S'agissant de la Licence du Professorat et de l'Éducation (LPE), il est précisé qu'elle peut être portée par d'autres composantes universitaires qu'un INSPÉ. L'Université de Poitiers (UP) et La Rochelle Université (LRU) ont acté la création d'une LPE, qui sera portée par l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, sur chacun de ses 4 sites de formation (Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers). La réforme prévoit un continuum de formation sur 5 années, s'appuyant sur la LPE et le Master Enseignement et Éducation (M2E), à l'instar des autres pays européens. Les futurs étudiants pourront donc intégrer directement la LPE après le Baccalauréat. La LPE devra abonder environ 60% des lauréats au concours de l'académie (135 postes). Les 40% restants devront être formés par les composantes disciplinaires. En application de ces modalités, la capacité d'accueil de la LPE sera de 90 à 100 étudiants en L3, répartis sur les 4 sites, correspondant à 20 étudiants formés par site en tenant compte d'éventuels échecs au concours CRPE. Les objectifs de la LPE sont présentés, ainsi que les grands blocs qui la constituent, les volumes horaires et les ECTS qui y sont associés. À noter que, dans le bloc 1, toutes les disciplines enseignées en primaire doivent être abordées, et que les enseignements doivent comprendre une préparation aux épreuves disciplinaires du concours CRPE. Cela impliquera de quantifier les heures de préparation aux concours notamment dans les 240h de français et de mathématiques. Concernant le bloc 2, pluridisciplinaire, il faudra définir la mise en UE et en EC d'ici décembre 2025. Les enseignements du bloc 3 comprennent une préparation à la 2^{nde} épreuve orale d'admission du concours CRPE.	NC
---	--	-----------

	Le bloc 4 est plus axé sur la construction du projet professionnel, avec notamment la mise en stage (10 semaines minimum). Grâce au bloc d'adaptation à chaque territoire, une marge de manœuvre est permise pour s'adapter aux spécificités locales. <u>Points de vigilance identifiés :</u> - La validation sans compensation inter UE pour accéder à la « fast-track » ; - Les modalités de répartition des heures au sein des blocs. Pour accéder à la « fast-track », les étudiants devront avoir validé 80 ECTS, sur les 125 rattachés au bloc 1, à la fin de la L2, dont : - au moins 16 ECTS rattachés aux enseignements de mathématiques ; - et au moins 16 ECTS rattachés aux enseignements de français et compétences langagières ; - soit au plus 48 ECTS pour les autres enseignements disciplinaires du bloc 1 (polyvalence). L'obtention de la « fast-track » permettra d'être dispensé des épreuves écrites du CRPE. Pour les étudiants n'en bénéficiant pas, une réflexion devra être menée sur les modalités de préparation aux épreuves écrites du concours.	
Éléments du dossier d'accréditation de la LPE (validation de la « fast track », équipe de formateurs pluri-catégorielle...)	Les dossiers d'accréditation de la LPE et des 3 M2E (1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif) sont en cours de rédaction. Les dossiers d'accréditation seront à renvoyer selon le calendrier suivant : - avant le 15 juin 2025 : envoi du pré-dossier d'accréditation de la LPE - avant le 30 septembre : envoi du dossier d'accréditation de la LPE - avant le 30 octobre : envoi du dossier d'accréditation des M2E (1^{er} degré, 2nd degré, et Encadrement Éducatif) - avant le 30 mars : envoi des annexes 2 du dossier d'accréditation des M2E (1^{er} degré, 2nd degré, Encadrement Éducatif).	La démarche de rédaction des dossiers d'accréditation et de définition des maquettes de formation est approuvée par les membres du COSP présents et représentés.

	Pour cette année 2025/2026, les réunions des instances de l'INSPE ont été fixées à des échéances permettant de répondre aux contraintes calendaires d'envoi des dossiers au ministère. Les dates et ordres du jour prévisionnels des Conseil d'Institut (CI), des COSP et des Journées Académiques (JA), seront listées dans le compte-rendu de la présente séance. L'historique des réunions de travail ayant eu lieu entre le 2 juillet et le 15 septembre 2025 est présenté en séance. Il figurera également dans le compte-rendu. Le dossier d'accréditation de la LPE est présenté en détail. Pré-dossier (qui a été transmis le 15 juin 2025) : A. Renseignements administratifs B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « Professorat des écoles » C. Présentation synthétique du projet de la LPE au sein de la stratégie de l'établissement Dossier (à transmettre pour le 30 septembre 2025) : - Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national - Modalités d'initiation à la recherche - Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage - Moyens humains prévus. Pièces justificatives du dossier : - Convention(s) avec le rectorat évoquant les besoins en berceaux de stage et leur nature, les moyens attribués en ressources humaines et les capacités d'accueil ; - Procès-verbal des votes dans les instances - Pourcentage prévisionnel des différentes catégories d'intervenants des universités (la liste précise n'est pas attendue) ; - Estimation des ressources humaines fournies par le Rectorat ;	
--	--	--

	- Note expliquant comment le système d'information de scolarité permettra d'attester la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE (validation sans compensation de 80 ECTS affectés au bloc 1 en L1 et en L2 ainsi que la validation parmi ceux-ci des ECTS rattachés aux disciplines « Mathématiques et numératie » & « Français et compétences langagières »). Concernant les modalités d'initiation à la recherche, elles sont en cours de définition, et feront l'objet d'un travail de réflexion pendant la Journée Académique du 5 septembre 2025. Les principales modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage sur les trois années de Licence ont été arrêtées au terme de concertations. Quant aux moyens humains prévus, les décisions sont en cours, sous réserve des négociations entre le Rectorat de l'académie de Poitiers, La Rochelle Université et l'Université de Poitiers. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national Les cadrages contraignant la conception de la maquette applicables à l'Université de Poitiers sont explicités (découpage blocs, UE, EC, MCC). Les informations détaillées figureront au compte-rendu. Concernant la répartition des volumes horaires et des ECTS, la difficulté d'atteindre les 125/126 ECTS pour le bloc 1 du fait des différentes contraintes imposées par le Ministère et l'Université de Poitiers (notamment la répartition des ECTS par multiples de 3 dans les UE) est évoquée. La maquette permet bien en revanche d'accéder à la « fast-track » en obtenant 82 ECTS sur le bloc 1 en L1 et L2. Un point d'attention est souligné en séance concernant la LVE, qui ne figure pas en L3, alors que cet enseignement doit donner lieu normalement à 3 ECTS par semestre, pour	
--	---	--

	chaque année de licence, et que l'évaluation du niveau B2 s'effectue habituellement en L3. - Initiation à la recherche : Les modules proposés associeront des enseignants-chercheurs rattachés à l'INSPE, mais également d'autres issus d'autres composantes universitaires. Un appel à contribution sera diffusé pour organiser les interventions. Dans ce cadre, 7 laboratoires seront principalement concernés, avec lesquels l'INSPE entretient une proche collaboration. Cependant, d'autres laboratoires pourront également être associés. Plusieurs axes de travail sont identifiés par les membres du COSP sur la question de l'initiation à la recherche : - Aborder le domaine de la géographie ; - Sensibiliser les futurs enseignants sur la nécessité de rester en contact avec la recherche dans leur pratique, et comment procéder pour le faire ; - Donner une place à la question de l'innovation pédagogique dans les différents blocs ; - Informer sur les différents appels d'offres diffusés en faveur des activités de recherche. - Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage : Ces modalités ont été proposées en groupe de travail du 3 juillet 2025, par des formateur(trice)s intervenant dans l'organisation des stages. Il a notamment été décidé que les périodes d'immersion professionnelle se dérouleront principalement en école maternelle et élémentaire, mais aussi dans le 2nd degré, et enfin dans des milieux extra-scolaires (incluant les établissements spécialisés). Sur cette thématique, plusieurs points d'attention sont soulevés par les membres du COSP : - Veiller à ce que les étudiant(e)s ne sollicitent pas trop directement les établissements du 1er degré, pour leur affectation de stage ; - Connaître la liste des lieux de stages possibles afin de maximiser la diversité des acteurs, et éviter ainsi la sollicitation récurrente des mêmes collaborateur(trice)s pour l'accueil en stage ;	
--	---	--

	- Tenir compte du constat d'indigence scientifique dans certaines disciplines (géographie, technologie, sciences, etc.) fait lors de la session de concours 2025 ; - S'appuyer sur le travail d'expérimentation de Nicolas EPINOUX portant sur les modalités de suivi et l'évaluation des compétences par les maîtres de stage. Afin de définir plus précisément les modalités d'organisation des stages, des sessions de travail seront organisées dans les mois à venir. Ce groupe de travail sera notamment chargé de proposer comment les différents lieux de stages (en milieu scolaire et extra-scolaire) seront affectés aux étudiants. En outre, un des axes de travail portera sur les modalités d'accompagnement de stage, notamment dans les milieux extra-scolaires. - <u>Moyens humains prévus</u> : Dans le cadre de la mise en place de la réforme, un travail conjoint est mené avec le Rectorat. Il consiste en l'établissement d'une projection des nouvelles modalités de formation des enseignants, à moyens constants. La réforme prévoit l'intervention de 50% de praticiens dans l'offre de formation. Un plan pluriannuel a été proposé au Rectorat, afin d'atteindre progressivement cet objectif. A ce jour, 35% seulement du déploiement de la maquette est assuré par des praticiens. La montée à 50 % suppose une augmentation de 15%, à construire sans fragiliser les équipes actuelles, tout en opérant une recomposition des apports en ressources humaines et budgétaires entre les universités et le Rectorat, incluant la prise en charge des frais de déplacement des praticiens par le Rectorat, pour les mises à disposition (circulaire n° 2016-148 du 18-10-2016). Atteindre les 50% impactera également les coûts environnés (frais de déplacements, par exemple). Ce mardi 2 septembre 2025 se tiendra une réunion stratégique entre le Recteur de l'académie de Poitiers et les présidences de LRU et de l'UP, afin de définir une convention de répartition des moyens humains. Elle	
--	--	--

	consistera à trouver une entente sur le plan de charge de la formation des enseignants. La convention ainsi établie sera jointe aux dossiers d'accréditations de la LPE et des M2E. Les pré-requis de la convention sont présentés en séance et seront listés dans le compte-rendu. Les modalités de recrutement et les obligations de services des enseignants en service partagé, des formateurs académiques et des professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) sont détaillés en séance, et seront portées au compte-rendu. Il est souligné en séance un point d'inquiétude sur le vivier de praticiens dans le 2nd degré, qui préoccupe fortement le Rectorat.	
Opérationnalisation des groupes de travail COSP/CI	En réunion du comité des partenaires, le Recteur a affirmé sa volonté de créer des groupes de travail dédiés à la mise en place des évolutions de la réforme. Dans ce cadre, les membres du COSP et du CI travailleront dans le cadre de groupes ad-hoc, composés de manière pluripartenariale. 3 grandes thématiques de travail ont été identifiées et sont proposées aux membres du COSP : - la mise en stage ; - la préparation au concours CRPE ; - le mémoire de recherche. Un appel à participation sera diffusé dès que la proposition aura été validée par le Recteur d'académie et les présidents des universités (LRU et UP), et après le CI du 15 septembre. Il devra présenter de manière claire et formalisée les attendus des groupes de travail. En fonction des questions abordées par les groupes de travail, l'appel à participation pourra être élargi à toute personne identifiée compétente pour aborder les questions traitées.	Avis favorable à la proposition d'opérationnalisation des groupes de travail présentée en séance
Questions diverses	Aucune question diverse n'est soulevée en séance.	NC

La prochaine séance du COSP aura lieu le vendredi 19 septembre 2025 à 9h30.